

Nomination de l'organe de contrôle financier pour les comptes 2015

La Commission financière (CoFin) a pris connaissance du rapport du Conseil synodal (CS) relatif à la nomination de l'organe de contrôle financier pour les comptes 2015.

Comme le CS, la CoFin est d'avis qu'il est important que la même fiduciaire assure la vérification de la définition du cadre du contrôle financier et de sa mise en œuvre.

La CoFin rappelle au Synode que la fiduciaire avait relevé des inadéquations entre la tenue des comptes 2014 et les règles de la comptabilité commerciale suisse. Elle note que la fiduciaire a également fait mention au CS de diverses possibilités d'améliorations. Dès lors, la CoFin estime judicieux que les comptes 2014 soient à nouveau soumis à l'analyse de la même fiduciaire.

C'est pourquoi la CoFin se rallie à la proposition du CS de nommer la Fiduciaire Staehli SA pour la révision des comptes 2014.

Bussigny, le 2 octobre 2015



Denis Candaux
Président



Olivier Leuenberger
Secrétaire